

OBJET : Plafond d'emplois 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 16 décembre 2014

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que **20 membres** étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 20 voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 abstention
 - 0 membre ne prenant pas part au vote

Le Conseil d'Administration :

Adopte à l'unanimité la revalorisation du plafond des emplois et de la masse salariale selon le tableau ci-dessous :

EMPLOIS & BUDGET MASSE SALARIALE	BP 2013	BP 2014	Budget 2014 modifié après BR 3	BP 2015
Plafond des Emplois financés par l'Etat	948	981	943	964,10
Plafond des Emplois financés sur Ressources Propres	142	156	147	157,97
Plafond des Emplois de l'Université (ETPT)	1 090	1 137	1090	1 122
Plafond masse salariale financée par l'Etat	64 971 683,00	68 060 658,12	67 666 252,24	69 592 341,49
Masse salariale sur Ressources Propres	6 520 006,00	5 741 833,88	8 258 762,15	5 887 421,51
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (hors DND) *	71 491 689,00	73 802 492,00	75 925 014,39	75 479 763,00
Dépenses Non Décaissables (DND)	685 750,00	882 000,00	957 188,74	980 062,00
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (avec DND)*	69 195 980,00	74 684 492,00	76 882 203,13	76 459 825,00

Toulouse, le 17 décembre 2014
Le Président de l'Université

